Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Budget 2027 : les avantages d'un oui dans les urnes

Au terme d'une campagne intense, après plus d'une année de communication des autorités et de la commune, l'échéance du 29 novembre est imminente. Parmi les deux objets communaux figure l'adoption du budget 2027, qui prévoit une hausse de la quotité d'impôt de 3 dixièmes, passant de 1.75 à 2.05.

Il est surtout important d'insister sur ce que permet le budget 2027 tel qu'il est soumis au Corps électoral. Ce budget prévoit de maintenir et de sauvegarder une administration offrant des services à la population. Il permet en outre de maintenir les soutiens aux sociétés locales, des prestations dans le domaine des écoles (infirmière scolaire, travailleuse sociale en milieu scolaire, etc.) ou encore de la culture. Autant d'éléments qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme de notre Cité. Et ça ne s'arrête pas là : ce budget permet de dégager des liquidités qui permettront d'éviter des dettes supplémentaires tout en continuant à désendetter. Près d'1,3 million de franc sont consacrés à l'amortissement et au remboursement de la dette municipale dans le budget 2027.

Le Conseil municipal invite dès lors le Corps électoral à soutenir le budget 2027, qui permet de sauvegarder ce qui fait l'attractivité de Saint-Imier, tout en stabilisant les rentrées fiscales, sans oublier une participation tangible aux liquidités et au désendettement. Un oui le 29 novembre est un signal fort en faveur de Saint-Imier et de son avenir.

Saint-Imier, le 17 novembre 2026